

Règlement Tour de l'Hortus 2022

1°) Organisation :

La 4^{ème} édition du Tour de l'Hortus est organisée le dimanche **20 février 2022** par le Team Montagnac A.C., sous l'égide de la **FSGT**, avec le concours de la ville de Valflaunés.

* **2 circuits chronométrés sont proposés :**

Circuits

L'Hortus 110 km/ 1625 m D+, 5 tours

La Petit Pic 88 km / 1300 m D+, 4 tours

- Le départ et l'arrivée des 2 circuits, se feront rue de l'Eglise.
- Le Team Montagnac se réserve le droit de modifier les circuits pour des raisons techniques ou de sécurité.
- Si l'épreuve est annulée par décision préfectorale ou cas de force majeure le Team Montagnac est déchargé de tous les recours des engagés.

2°) Participation :

Cette épreuve est ouverte à toute personne majeure le jour de l'épreuve et pour les mineurs de 17 ans(*) et plus, à condition d'être licenciés dans un club cyclo sportif.

(*) *Les juniors de 17 ans sont considérés comme étant SURCLASSES et courent dans la catégorie A. Aucun classement ou récompense particulière ne leur sera attribué.*

Les cyclistes majeurs possédant une licence d'une fédération autorisant la pratique du cyclisme de compétition (FFC, UFOLE, FSGT, FFTri exclusivement) devront impérativement fournir ou télécharger un visuel de leur licence 2022 lors de l'inscription.

Les autres cyclistes majeurs (licenciés FFCT ou autres fédérations), les cyclistes étrangers (détenteurs d'une licence régionale, nationale et/ou UCI) et les non licenciés devront télécharger leur certificat médical (original) de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition **datant de moins d'un an au jour** du Tour de l'Hortus.

Les licenciés majeurs FFH devront télécharger leur licence permettant la pratique du cyclisme de compétition, en conformité avec les critères médicaux réglementaires.

Tout bulletin incomplet le jour de la course ne sera pas pris en compte.

Tandems autorisés (joindre 2 engagements complets pour les tandems)

Les vélos non homologués UCI, les **VAE** (Vélos à Assistance Electrique) et les prolongateurs de cintre sont interdits sur l'ensemble des deux parcours.

3°) Sécurité - Assurance

Chaque participant :

- Est tenu de respecter le Code de la Route et ne doit donc utiliser que la partie droite de la chaussée.
- Sera seul responsable des accidents dont il serait auteur ou victime.
- S'engage à être titulaire d'une assurance individuelle le couvrant dans ce genre d'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, les voitures, motos ou vélos électriques suivant les coureurs sont strictement interdits sur tout le parcours, sous peine d'exclusion immédiate.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à cette situation.

Le Team Montagnac AC a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile pendant la durée de l'épreuve.

Domage Matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants pendant la manifestation, et ce même si la garde des biens personnels. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

4°) Engagements :

L'engagement est ferme et définitif : Aucun remboursement ne sera effectué

Prix des engagements : Le cachet de la poste fera foi pour les inscriptions courriers

Prix avant le 14 février 2022

Licenciés FSGT 21,00€ / Autres Fédérations et non licenciés 24,00€

Par équipe de 5 coureurs et plus du même club réduction de 2,00€ par inscription.

Prix du 14 février au 17 février 2022

Majoration de 5,00€

Sur place

35,00€

Inscriptions en ligne sur le site d'ATS sport

Possibilité d'inscription par courrier : dans ce cas l'encaissement du chèque d'engagement et copie de licence ou certificat médical valideront l'inscription.

Suivi possible des inscriptions sur le site ATS.

Le Team Montagnac AC se réserve le droit de limiter le nombre de participants.

5°) Retrait des dossards :

Le dimanche 20 février à partir de 9h00 Salle du Pic St Loup (derrière la Mairie)

Les dossards vous seront remis sur présentation de votre licence ou justificatif d'identité.

Les plaques de cadre seront fixées obligatoirement sur le cintre, de manière bien visibles, non pliées.

6°) Départ :

- Ouverture des Sas concurrents et contrôle le dimanche 20 février à partir de 10h45
A l'entrée des Sas de départ la plaque de guidon est obligatoire pour être classé.
Départ :
-La l'Hortus 110 km à 11h
-La Petit Pic 88 km à 11h10

7°) Classements - Récompenses :

Le classement sera effectué par chronométrage électronique.

- Récompenses sur le podium à partir de 15h30.
- Récompenses aux 3 premiers du scratch féminin et masculin sur les 2 parcours.
- Récompenses à la première et au premier de chaque catégorie sur les 2 parcours.
- Récompenses non cumulables.
- Résultats et classements consultables sur les sites du club et d'ATS sport

Catégories classements:

W1 : Femmes de 18 à 39 ans **W2** : femmes de 40 à 49 **W3** : femmes de 50 ans et +
A : hommes de 18 à 29 ans **D** : hommes de 50 à 59 ans **B** : hommes de 30 à 39 ans
E : hommes de 60 à 64 ans **C** : hommes de 40 à 49 ans **F** : hommes de 65 ans et +

8°) Prestations :

- Café chaud avant départ.
- Ravitaillements solides et liquides.
- Boissons à l'arrivée.
- Sachet collation

9°) Droit à l'image

Tout participant au Tour de l'Hortus, autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayants droit tel que les partenaires et média, à utiliser les résultats, images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

10°) Respect de l'environnement

Dans un souci de respect de l'environnement, il est demandé aux coureurs de ne pas jeter leurs déchets sur la route. Une «éco zone » sera mise en place pour que les participants puissent jeter leurs déchets.

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors de la zone délimitée.

11°) Acceptation du règlement

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription, les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

Le présent règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'Evènement. Dans cette hypothèse, les participants seront avertis par tout moyen écrit de cette modification.

12°) Renseignements

Informations et courrier :

Gilles Fouga

Chemin de St Saturnin

9, impasse la Matte

34320 Neffiès

Tél : 06 62 02 11 08

Courriel : gilles.fouga@gmail.com

Contact : contact@montagnac-ac.com

Site internet : www.montagnac-ac.com